

# **LIGUE REGIONALE BRETAGNE DE RUGBY**

Association  
33 rue de la Frébardière  
35135 CHANTEPIE

## **RAPPORT** **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2023

# In Extenso

**In Extenso Bretagne**  
7 Avenue Charles et Raymonde Tillon  
CS 81114  
35011 Rennes Cedex

Tél. : +33 (0)2 23 48 04 80  
Fax : +33 (0)2 23 48 04 81  
www.inextenso.fr

## LIGUE REGIONALE BRETAGNE DE RUGBY

Association  
33 rue de la Frébarrière  
35135 CHANTEPIE

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2023

---

A l'Assemblée Générale de l'association LIGUE REGIONALE BRETAGNE DE RUGBY,

#### **Opinion avec réserve**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LIGUE REGIONALE BRETAGNE DE RUGBY** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association **LIGUE REGIONALE BRETAGNE DE RUGBY** à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du **1<sup>er</sup> juillet 2022** à la date d'émission de notre rapport.

# In Extenso

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- ◆ La note « **Gestion des clubs** » de l'annexe des comptes annuels. Dans notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice précédent, nous avons formulé une réserve concernant l'incertitude sur les soldes des comptes des clubs inscrits à l'actif et au passif du bilan de votre association. La note « **Gestion des clubs** » donne des précisions cette année sur le dénouement des comptes.
- ◆ **Le changement de méthode relatif à la comptabilisation de la provision pour indemnités de fin de carrière** : La Ligue Régionale Bretagne Rugby a retenu l'option, prévue par les normes comptables, de comptabiliser la provision pour indemnité de départ à la retraite. Le détail de cette option comptable est présenté dans le paragraphe « **Provisions pour indemnités de fin de carrières (IFC)** » de l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association **LIGUE REGIONALE BRETAGNE DE RUGBY**.

## Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

# In Extenso

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

## Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ♦ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ♦ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ♦ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ♦ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

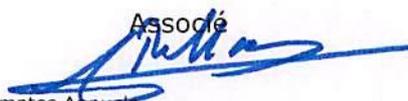
Rennes, le 17 février 2024

Le Commissaire aux Comptes

In Extenso Bretagne

Arnaud ROLLAND

Associé




**Bilan Actif**

		Du 01/07/2022 Au 30/06/2023			Du 01/07/2021 Au 30/06/2022	
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net	
État exprimé en €						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions brevets droits similaires				
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	286 728,65	286 728,65		1,18
		Installations techniques, mat et outillage indus.	54 866,16	38 825,24	16 040,92	28 604,54
		Autres immobilisations corporelles	59 203,82	54 278,53	4 925,29	5 869,66
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes	557 458,21		557 458,21	18 377,89
	Immobilisations financières	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
		Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés						
Prêts						
	Autres	9 029,91		9 029,91	9 529,91	
<b>TOTAL (I)</b>		<b>967 286,75</b>	<b>379 832,42</b>	<b>587 454,33</b>	<b>62 383,18</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	Stocks et en-cours	5 854,60		5 854,60	8 285,05	
	Créances	Créances clt., adhr., usag. et cpt. rattachés	83 463,96	828,00	82 635,96	15 514,79
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	156 010,94		156 010,94	653 583,59
		Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	903 008,98		903 008,98	653 666,32
		Charges constatées d'avance	68 533,68		68 533,68	1 690,33
<b>TOTAL (II)</b>		<b>1 216 872,16</b>	<b>828,00</b>	<b>1 216 044,16</b>	<b>1 332 740,08</b>	
<b>COMPTES REGUL.</b>	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Écarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>2 184 158,91</b>	<b>380 660,42</b>	<b>1 803 498,49</b>	<b>1 395 123,26</b>	

**In Extenso Bretagne**


**Bilan Passif**

État exprimé en €

		Du 01/07/2022 Au 30/06/2023	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022	
<b>Fonds Propres</b>	Sans droit de reprise	Fonds propres statutaires	785 115,76	752 925,29
		Fonds propres complémentaires		
	Avec droit de reprise	Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation			
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité	110 038,49	110 038,49
		Autres		
	Report à nouveau			
	Excédent ou déficit de l'exercice		90 702,44	51 070,47
	Situation nette (sous total)		985 856,69	914 034,25
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement		201 878,56	
	Provisions réglementées			
TOTAL (I)		1 187 735,25	914 034,25	
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés			
	TOTAL (II)			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges		19 418,00	
	TOTAL (III)		19 418,00	
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		93 816,26	
	Emprunts et dettes financières diverses			230 930,47
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		141 861,26	109 292,09
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		46 787,69	46 814,64
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		151 526,13	
	Autres dettes		117 353,90	91 726,81
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance		45 000,00	2 325,00
	TOTAL (IV)		596 345,24	481 089,01
Écarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)</b>		1 803 498,49	1 395 123,26	

**In Extenso Bretagne**

## Compte de résultat - Produits

04/01/2024 16:37:40

Etat exprimé en €

Du 01/07/2021 Au 30/06/2022		Du 01/07/2022 Au 30/06/2023	
<b>In Extenso Bretagne</b>			
298 405,00		292 132,00	
Ventés de biens et services			
784,00		16 270,00	
Ventés de biens			
143 509,26		178 619,50	
dont ventes de dons en nature			
Ventés de prestations de service			
dont parrainages			
Production stockée			
Production immobilisée			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		99 247,60	
Versements des donateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels		19 841,82	
Mécanats		15 870,54	
Legs, donations et assurances-vie			
Contribution financières		241 817,07	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		8 063,14	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits		391 195,32	
TOTAL (I)		1 263 056,99	
<b>Produits d'exploitation</b>			
Participations			
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		4 793,77	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
TOTAL (II)		4 793,77	
<b>Produits financiers</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		57 166,17	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL (III)		57 166,17	
<b>Produits excep.</b>			
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		1 325 016,93	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>			
1 190 410,63		1 325 016,93	
1 190 410,63		1 325 016,93	
TOTAL		1 325 016,93	
1 213,95		57 166,17	
1 077,15			
136,80		57 166,17	
1 366,28		4 793,77	
1 366,28		4 793,77	
1 187 830,40		1 263 056,99	
339 527,38		391 195,32	
4 240,13		8 063,14	
1 907,30		241 817,07	
601,60		15 870,54	
9 042,11		19 841,82	
389 813,62		99 247,60	
143 509,26		178 619,50	
784,00		16 270,00	
298 405,00		292 132,00	

### Compte de résultat - Charges

04/01/2024 16:37:40

Etat exprimé en €

In Extenso Bretagne		
		Achats de marchandises
		Variation de stock
406 130,51	479 664,00	Autres achats et charges externes
	550,00	Aides financières
33 209,97	35 159,43	Impôts, taxes et versements assimilés
407 635,71	412 491,14	Salaires et traitements
154 941,27	149 243,60	Charges sociales
22 471,17	17 071,57	Dotations aux amortissements et aux dépréciations
	1 366,00	Dotations aux provisions
		Report en fonds dédiés
114 766,13	132 820,09	Autres charges
		TOTAL (I)
	1 230 796,28	
		Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions
		Intérêts et charges assimilées
185,40	1 146,21	Différences négatives de change
		Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements
		TOTAL (II)
185,40	1 146,21	
	2 372,00	Sur opérations de gestion
		Sur opérations en capital
		Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions
		TOTAL (III)
0,00	2 372,00	
		Participation des salariés aux résultats (IV)
		Impôts sur les bénéfices (V)
1 139 340,16	1 234 314,49	TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)
51 070,47	90 702,44	SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT
1 190 410,63	1 325 016,93	TOTAL GENERAL

Du 01/07/2022  
Au 30/06/2023

Du 01/07/2021  
Au 30/06/2022

## Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €

Du 01/07/2022 Au 30/06/2023	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022
--------------------------------	--------------------------------

Ressources		Du 01/07/2022 Au 30/06/2023	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022
<b>Contribution volontaires en nature</b>			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	3 155,60	
	Bénévolat	116 711,37	
<b>Total des ressources</b>		119 866,97	0,00
Emplois		Du 01/07/2022 Au 30/06/2023	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	3 155,60	
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	116 711,37	
<b>Total des emplois</b>		119 866,97	0,00

**In Extenso Bretagne**



## ANNEXE

### **Règles et méthodes comptables**

Désignation de l'association :

**LIGUE REGIONALE BRETAGNE DE RUGBY**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2023, dont le total est de 1 803 498 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de listes, dégageant un excédent de 90 702 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels seront arrêtés le 17/02/2024 par les dirigeants de l'association à l'issue de l'assemblée générale financière annuelle prévue le même jour.

#### **Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis et présentés conformément au règlement ANC 2018-06.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES**

Aucun changement de méthodes n'est à mentionner, l'association applique le règlement ANC 2018-06 pour établir son bilan et compte de résultat.

#### **OBJET SOCIAL**

Elle a pour objet d'encourager et développer la pratique du jeu de rugby (rugby à XV, rugby à 7, rugby à 5, rugby de plage et toutes autres formes de rugby appliquant les règles



du jeu fixées par World Rugby) dans son ressort territorial par délégation de la F.F.R. dont elle assure la représentation.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux comptes rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue sont comptabilisés en charges.

- Constructions : 10 à 50 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel Informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### **Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires, frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres... Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Produits et charges exceptionnelles**

Les produits et charges exceptionnelles tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

La saison 2022-2023 est la première saison complète post-COVID. Il faut noter le contexte inflationniste marqué (5 % en moyenne - source INSEE).

L'opération majeure de la construction du Centre de Ressources et de Formation de PONTIVY singularise cet exercice comptable.

### Evolution du solde de l'exercice

L'excédent de l'exercice s'établit à **90 702,44 €**. Il faut noter l'impact significatif du solde de 40 717 € du compte 4082 Jeux déloyal au compte 772 Produits sur exercices antérieurs.

Evolution du solde de l'exercice				
	2022-2023	2021-2022	Evolution	
Excédent	<b>90 702,44</b>	51 070,47	<b>39 631,97</b>	<b>78%</b>

L'augmentation des charges, liée à l'inflation (+ 5 %) et à l'augmentation conjointe de l'activité, a été plus que compensée par la progression des produits (+ 11 %).

EVOLUTION				
	2022-2023	2021-2022	VARIATION	
Produits	1 325 017	1 190 411	134 606	<b>11%</b>
Charges	1 234 314	1 139 340	94 974	<b>8%</b>
Excédent	90 702	51 070	39 632	<b>78%</b>

Sur l'exercice, les produits ont augmenté de 11 % avec une augmentation significative des partenariats-mécénats.

### EVOLUTIONS PARTENARIAT ET MECENAT

	2022-2023	2021-2022
Partenariat	69 250	36 500
Mécénats	15 871	602
Total	85 121	37 102
<b>Augmentation</b>	<b>48 018,94 €</b>	
	<b>129%</b>	

**In Extenso Bretagne**



Il convient de distinguer les apports conventionnés pluriannuels et ponctuels.

REPARTITION		
	Structurelle	Ponctuelle
Partenariat	36 750	32 500
Mécénats	15 871	-
<b>Total</b>	<b>52 621</b>	<b>32 500</b>

L'augmentation structurelle reste significative. Les éléments ponctuels sont liés à l'opération Petits Rugbymen.

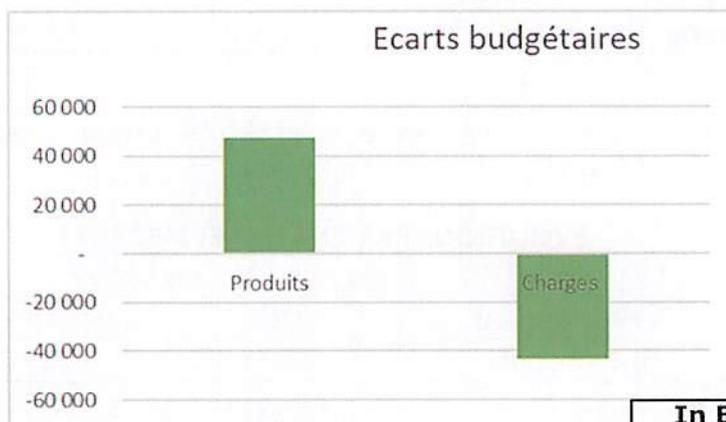
#### Gestion budgétaire

Une discipline budgétaire forte de tous les acteurs de la LRBR a été observée.

Le budget des charges salariales (45 % du budget) a été respecté.

La montée en puissance des réunions en distanciel allège également les coûts de fonctionnement de 20 000 €.

ECART BUDGETAIRE			
	Réel	Budget	Ecart
Produits	1 325 017	1 277 751	<b>47 266</b>
Charges	1 234 314	1 277 751	<b>- 43 437</b>
	90 702	-	<b>90 702</b>





Quelques points significatifs méritent analyse :

- **Cartons rouges :**

La LRBR ne souhaitant pas financer ses dépenses courantes par un phénomène à combattre, ce produit avait été objectivé à 10 000 € sur la base d'un réel 2021-2022 de 13 000 €.

Malheureusement, le montant réel 2022-2023 a dérivé à 29 750 € soit un écart budgétaire sur produits de + 19 750 €.

**Frais de missions :**

La montée en puissance du distanciel ainsi que les CERFA permettent des écarts favorables sur frais de mission (5 329 €) et d'environ 15 000 € sur les commissions de fonctionnement de l'organisation (FOT).

## GESTION DES CLUBS

Afin de pouvoir répondre aux demandes des clubs et de lisser les trésoreries respectives, une provision par mensualisation a été mise en place.

La FFR a basculé ses écritures clubs durant la 3<sup>ème</sup> semaine d'août.

Au 30 juin 2023, les comptes 4113 (membres adhérents) apparaissent globalement créditeurs de 68 220 € avec des réalités diverses.

<b>Soldes comptes clubs</b>	
Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
<b>40 082</b>	<b>108 302</b>

Sans attendre le versement de la FFR, les soldes créditeurs (108 302 €) ont fait l'objet de virements bancaires sur trésorerie LRBR.

La dette de la fédération était de 110 951.34 € au 30 juin 2023.

Le remboursement du prêt Société Générale « 100 000.00 € - 1.69 % - 10 ans » pour le projet du centre ressource de PONTIVY a commencé sur l'exercice pour un solde de fin à 93 816.26 €.

**In Extenso Bretagne**



## ACTIF IMMOBILISE

### Tableau des immobilisations

ACTIF / DATE EXERCICE	30/06/2022	Augmentati	Diminution	30/06/2023
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Constructions sur sol propre	286 732	0	3	286 729
Installations techniques, mat et outil	54 867	0	1	54 866
Mat de bureau, informatique et mol	45 400	3 564	3	48 961
Mat sportif et audio	10 245	0	2	10 243
Immobilisations en cours pontivy	18 378	539 080	0	557 458
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>415 622</b>	<b>542 644</b>	<b>9</b>	<b>958 257</b>
Dépôts et cautionnements	9 530	500	1 000	9 030
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>9 530</b>	<b>500</b>	<b>1 000</b>	<b>9 030</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>425 152</b>	<b>543 144</b>	<b>1 009</b>	<b>967 287</b>

### Les flux s'analysent comme suit :

Les acquisitions immobilisations corporelles concernent la construction en cours du CRF PONTIVY pour 542 644 € et un achat de PC pour 3 564 €.

### Dépôts et cautionnements explications :

Les cautionnements sont relatifs aux dépôts de garantie du prestataire HELYS pour 2 personnes et ENERGEO pour les cartes « carburant ».

Date	Journal	N° de pièce	Libellé	Débit	Crédit	Solde Progressif	L
<b>27500000 Dépôts et cautionnements versés</b>							
01/07/22	[AN]	[RAN]	Dépôts et cautionnements versés	1 450,00		1 450,00	
01/07/22	[AN]	1269	SIPLEC ENERGEO AUGMENTATION PLAFOND CARTES ESSENCE	250,00		1 700,00	
01/07/22	[AN]	1348	SIPLEC ENERGEO CPLT DG CARTES ESSENCE	500,00		2 200,00	
01/07/22	[AN]	1682	REM CHQ 208 RBT CAUTION SECOB SCAN		200,00	2 000,00	
01/07/22	[AN]	2110026	HELYS DG MAD K SAVIDAN	1 212,80		3 212,80	
01/07/22	[AN]	2111080	HELYS DG MAD K SAVIDAN COMPLT	1 213,20		4 426,00	
01/07/22	[AN]	2203054	HELYS DG MAD M.SCHUBERT	4 103,91		8 529,91	AAA
12/05/23	SG	1234	CARTE X2551 CPLT DG CARTES ESSENCE	500,00		9 029,91	
<b>Total du compte 27500000</b>				<b>9 229,91</b>	<b>200,00</b>	<b>9 029,91</b>	
<b>Total Classe 2</b>				<b>9 229,91</b>	<b>200,00</b>	<b>9 029,91</b>	

### Compte 2380000 Immobilisation en cours

Les dépenses (577 458 €) correspondent aux travaux réalisés pour la rénovation du centre de ressources de Pontivy.

**In Extenso Bretagne**

## Amortissements des immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissement / Exercice	30/06/2022	Augmentati	Diminution	30/06/2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	286 731		2	286 729
Installations techniques, mat et outi	26 262	12 563	-	38 825
Mat de bureau, informatique et mobilier	39 532	4 505	-	44 037
Mat sportif et audio	10 244	-	2	10 242
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>362 769</b>	<b>17 068</b>	<b>4</b>	<b>379 833</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>362 769</b>	<b>17 068</b>	<b>4</b>	<b>379 833</b>

L'amortissement complet du siège de Chantepie explique le faible montant de dotation (17 068 €).

- **Actif circulant**

### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 316 211 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

Créances	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Dépôts et cautionnements	9 030		9 030
<b>Total créances de l'actif immobil</b>	<b>9 030</b>	<b>-</b>	<b>9 030</b>
Créances clients et comptes ratt	82 636	82 636	-
Autres	156 011	156 011	-
Capital souscrit non versé	-	-	-
Charges constatées d'avance	68 534	68 534	-
<b>Total créances circulantes</b>	<b>307 181</b>	<b>307 181</b>	<b>-</b>
Prêts accordés au cours de l'exer	-	-	-

La créance sur la FFR s'élève à 110 951.34 € (compte 45) et celle sur les clubs à 40 082 € (comptes 411).

**In Extenso Bretagne**



Produits à recevoir

Objet	Montant 2022-2023	Montant 2021-2022
Etat - produits à recevoir	-	-
Divers - produits à recevoir	6 696	68 376

- **Fonds réserves pour projets de l'entité**

Toutes les opérations liées à La Coupe du Monde 2023 (RWC) et au Championnat du Monde Militaire de Rugby (CMMR 2023) se déroulant sur l'exercice 2023-2024, les opérations liées ont été comptabilisés en Produits Constatés d'Avance (PCA).

Les fonds réserves pour projet de l'entité n'ont donc pas été consommés sur l'exercice 2022-2023 ; ils le seront sur l'exercice 2023-2024.

**In Extenso Bretagne**



- **Dettes**

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 596 345 €.

Le classement par échéance s'établit comme suit :

Objet	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	93 816	10 823	82 993
Emprunts et dettes financières (clubs)	117 354	117 354	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 861	141 861	-
Dettes fiscales et sociales	46 788	46 788	-
Dettes sur immobilisations	151 526	-	151 526
Produits constatés d'avances	45 000	45 000	-
<b>Total dettes</b>	<b>596 345</b>	<b>361 826</b>	<b>234 519</b>
Emprunt remboursé sur l'exercice	10 036		

La dette à l'égard des clubs s'élève à 108 302 €.

**In Extenso Bretagne**



- **Charges à payer**

Le montant des charges à payer est en nette diminution.

Objet	Montant 2022-2023	Montant 2021-2022
Fournisseurs - factures non parvenues	16 560	34 762
Dettes - provisions pour congés payés	5 632	7 352
Charges sociales s/ congés payés	2 112	2 727
Etat - autres charges à payer	12 172	8 731
CAP Formation continue	4 087	871
Divers - charges à payer	-	60 924
<b>Total charges à payer</b>	<b>40 563</b>	<b>115 367</b>

- **Charges constatées d'avance**

Le CMMR représente 56 101.76 € des charges constatées d'avance. Leur intégralité concerne les charges d'exploitation.

Objet	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	68 534	-	-
<b>Total charges constatées d'avance</b>	<b>68 534</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

OBJET	2022-2023			2021-2022		
	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	68 534			1 690		
<b>Total charges constatées d'avance</b>	<b>68 534</b>			<b>1 690</b>		

**In-Extenso Bretagne**

- **Produits constatés d'avances**

Les produits constatés d'avance concernent les produits du Championnat du Monde Militaire de Rugby 2023 (CMMR) pour 35 000 € et Harmonie Mutuelle pour 10 000 €.

Objet	2022-2023			2021-2022		
	Produits d'exploitation	Produits financières	Produits exceptionnels	Produits d'exploitation	Produits financières	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance	45 000	-	-	2 325	-	-
<b>Total produits constatés d'avance</b>	<b>45 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 325</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Notes sur le compte de résultat

- **Charges et Produits exceptionnels**

Le résultat exceptionnel de 54 794 € est principalement lié au solde de 40 717 € du compte 4082 Jeu déloyal.

- **Contributions volontaires en nature (CVN)**

En conformité avec la réglementation ANC 2018-06, cette première comptabilisation met en valeur :

- Bénévolat : 5 équivalents temps plein (ETP) pour 8 439 heures. Le montant élevé (119 866 €) témoigne de l'engagement fort des bénévoles de la LRBR. Cette comptabilisation permet de montrer aux administrations et collectivités le poids réel de la LRBR, son importance économique et sociale. C'est également un moyen de renforcer sa position lors de ses négociations avec les partenaires et mécènes.
- Prêt de salles valorisé au tarif public : 3 155,60 € (Ville de Pontivy essentiellement).

**In Extenso Bretagne**

**Evaluation des contributions volontaires en nature**

	Du 01/07/2022 Au 30/06/2023	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022	
<b>Emplois</b>	<b>Total des emplois</b>	119 866,97	0,00
	Charges des contributions volontaires en nature	116 711,37	
<b>Ressources</b>	<b>Total des ressources</b>	119 866,97	0,00
	Contributions volontaires en nature	116 711,37	
<b>Emplois</b>			
Personnel bénévole			
Prestations en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Secours en nature			
Don en nature			
Contributions volontaires en nature			

• **Provisions pour Indemnités de fin de carrière (IFC)**

La norme ANC 2018-06 recommande la comptabilisation des indemnités de fin de carrière. Pour la première année, la LRBR a choisi de comptabiliser les IFC. En respect du principe de prudence, la LRBR a choisi la comptabilisation. L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice 2023 à 19 418 euros.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux de rotation : 1,0%
- Taux de progression des salaires : 2,0%
- Taux d'actualisation : 3,6%
- Taux de charges : 45,0%
- Âge probable de départ : 65 ans

L'indemnité est comptabilisée pour la première année, l'indemnité est passée en charges pour le montant de la variation entre le calcul au 30/06/2023 par rapport à celui du 30/06/2022.

Le montant cumulé de l'indemnité jusqu'au 30/06/2022 est été passé en Fonds associatif pour 18 880 €.

**In Extenso Bretagne**